



Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Affiché le 14/12/2022

ID : 029-212901615-20221207-DCM_2022_5_5-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

N° 2022-5-5

L'an deux mil vingt-deux,

Le 7 décembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2022

Madame Murielle GOURVES est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERNARD Jean-Michel, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, CRENN Rachel, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikael, SINIC Aurélie.

Procurations : CARLIER Morgane à ARZUR Yvon, MARTIN Corinne à CASELLINO Mona.

Absente : LE BOSSER Olivia

Objet : CONSTRUCTION DE L'ESPACE SPORTIF BELLEVUE – PRESENTATION DE L'AVANT PROJET DEFINIF

Monsieur le Maire présente les plans définitifs proposés par l'architecte et tels qu'arrêtés en commission travaux.

Il explique que la société Sobretec a travaillé sur l'étude des fluides et que de nouvelles propositions ont été faites (PJ 2022-5-5-ANNEXE 1).

La solution Pompe à chaleur – gaz paraît la plus abordable financièrement mais également elle est la solution présentant le moins de nuisances sonores puisque la PAC sera plus éloignée des 1ères habitations et la plus écologique. Les élus, dans la majorité (abstention de Madame GOURVES et Monsieur ARZUR), font part de leur accord sur cette solution.

Monsieur le Maire souligne la forte hausse des coûts de construction due à la hausse du prix des matériaux tout en expliquant que certains d'entre eux sont actuellement en baisse. La visibilité sur le coût global du projet n'est donc pas stable pour l'instant.

Un projet de panneaux photovoltaïque est également à l'étude avec plusieurs solutions proposées (réinjection totale ou partielle de l'énergie produite avec à la clé des possibilités de subventionnement qui sont en cours d'évolution).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **PREND ACTE** de l'Avant-Projet Définitif

Le Maire,
David DEL NERO.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr



6 SYNTHESE ESTIMATION PREVISIONNELLE

Selon barème de prix moyen 2022.

Salle de sport

Solution	Charge annuelle (€HT)	Coût d'investissement salle de sport seul(€HT)
PAC + Gaz	12 400	85 000
	Dont 8 700€ de consommation d'énergie	
Pellet/Gaz Sous station	13 500	33 000
	Dont 12 050€ de consommation d'énergie	
Bois déchiqueté/Gaz Sous station	6 100	33 000
	Dont 4 650€ de consommation d'énergie	

Salle de sport/école/centre/chaufferie

Solution	Charge annuelle total (€HT)	Coût d'investissement salle + chaufferie collective + travaux divers chaufferie existante
PAC + Gaz (salle de sport)	23 100	85 000
Gaz (école/centre de loisirs)	Dont 16 800€ de consommation d'énergie	
Pellet/Gaz Sous station	40 900	273 000
	Dont 33 300€ de consommation d'énergie	
Bois déchiqueté/Gaz Sous station	24 000	305 000
	Dont 15 650€ de consommation d'énergie	

*Travaux chaufferie existante estimé à 10k€

*Hors maintenance

** : y compris consommation Ecole et Centre de loisirs (tarif chauffage estimé au prorata de la puissance installée et de la puissance à installer chauffage de la salle de sport).

Nota : Suivant la conjoncture actuelle, l'évolution des prix est impossible de déterminé pour les années à suivre.